

A close-up photograph of a person's hand holding a rectangular wooden sign. The sign has the words "CODE OF ETHICS" engraved in a bold, black, sans-serif font. The person holding the sign is wearing a dark suit jacket and a white shirt with a dark tie. The background is a plain, light-colored wall.

**CODE OF
ETHICS**

CODE D'ÉTHIQUE

Le **CODE D'ÉTHIQUE** adopté par **BOEMA** est un ensemble de principes et de règles, dont le respect est d'une importance fondamentale au regard des principes d'éthique, de durabilité, de l'environnement, du bon fonctionnement et de l'amélioration de l'entreprise elle-même.

Il représente la « Charte des droits et devoirs fondamentaux » par laquelle la Société :

- clarifie ses responsabilités ;
- communique et partage ses intentions avec toutes les parties prenantes.

Le présent **Code d'éthique** est contraignant pour les administrateurs et les employés de Boema, ainsi que pour tous ceux qui opèrent et collaborent, de manière permanente ou occasionnelle, au nom de la Société. Le respect des dispositions du présent Code est confié à la surveillance prudente et attentive de chacun des destinataires, dans le cadre de leurs rôles et fonctions respectifs au sein de la société.

Le système de contrôle interne est orienté vers l'adoption d'outils et de méthodologies visant à contrer les risques potentiels de l'entreprise, afin de garantir le respect non seulement de la loi, mais aussi des dispositions et procédures internes

Les principes clés sur lesquels il est fondé sont les suivants :

Respect des lois

- Se conformer aux lois des systèmes juridiques applicables spécifiquement.

Interdiction de la corruption

- Ne pas admettre ou se livrer à toute forme de corruption, y compris les paiements ou autres formes d'avantages conférés aux agents publics afin d'influencer les décisions contra legem (contraires à la loi).
-

Respect des droits humains fondamentaux des employés

- promouvoir l'égalité des chances pour les employés, ainsi qu'un traitement équitable de ceux-ci, indépendamment de la couleur de la peau, de la race, de la nationalité, de l'origine sociale, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la foi politique ou religieuse, du sexe ou de l'âge ;
- respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chaque individu ;
- s'abstenir d'embaucher ou de faire travailler quelqu'un contre son gré ;
- ne tolérer aucun traitement inacceptable des employés, tel que la cruauté mentale, le harcèlement sexuel ou la discrimination ;
- interdire tout comportement sexuellement offensant, coercitif, menaçant, abusif ou exploitant, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques ;
- fournir une rémunération adéquate et garantir le salaire minimum national applicable ;
- respecter le nombre maximum d'heures de travail établi par la réglementation applicable ;
- reconnaître, dans la mesure où la loi le permet, le droit de libre association des employés et ne pas soutenir ou discriminer les membres d'associations de travailleurs ou de syndicats.

Interdiction du travail des enfants

- Ne pas embaucher de travailleurs de moins de 18 ans.

Santé et sécurité des employés

- assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité des employés ;
- maîtriser les risques et prendre les mesures de précaution les plus appropriées contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- proposer des activités de formation et veiller à ce que les employés soient informés sur les questions de santé et de sécurité ;
- mettre en place ou utiliser un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail selon la norme OHSAS 18001 ou un système équivalent.

Protection de l'environnement

- agir conformément aux réglementations légales et internationales en matière de protection de l'environnement ;
- minimiser la pollution et apporter des améliorations continues pour protéger l'environnement ;
- établir ou exploiter un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 ou à un système équivalent.

Chaîne d'approvisionnement

- travailler à promouvoir le respect de ce code d'éthique auprès de ses fournisseurs ;
- respecter les principes de non-discrimination dans la sélection et le traitement des fournisseurs.

BOEMA SPA

Corso Scagliola, 197 – 12052 Neive (Cn)

ITALY

T +39 0173 678711

boema@boema.com

FME FOOD MACHINERY EUROPE SP.ZO.O.

Wyzne 261A - 38-120 Czudec

POLAND

T +48 017 277 48 02

biuro@fme-europe.pl

OOO «BOEMA-RUS»

via Stadionnaya/Spasskaay, 6/51, 350900 Krasnodar

RUSSIA

T +7(918)360-72-63

boema-rus@mail.ru

BOEMA BALCANI DOO

Via Augusta Cesarca 8/31 - 21000 Novi Sad

SERBIA

T +381 (0)21 447 550

office@boemabalceni.rs

BOEMA UKRAINE LTD.

ul.B. Khmel'nitskogo, 41, apt.50 - 01030 Kiev

UKRAINE

T +38 (044) 451 5678

boemakiev@gmail.com

BOEMA CHINA

B706, International Trade Centre, Yuanyangchi West Road, Shishi

362000- Quan Zhou City, Fujian

CHINA

T: +86 18616378490)

boema_china@163.com



Solutions for Food Industry



www.boema.com